

Le 13 juillet 2017

Développement Lachine Est inc.  
Raymond Chabot Inc.  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Lachine et conseil d'arrondissement de Lachine

N/Réf. : RA16-245-6

**Objet : Conformité environnementale de la propriété située sur le boulevard Saint-Joseph à Montréal (arrondissement de Lachine) – Ancienne usine Jenkins – Lot 3 743 678 du cadastre du Québec – Réhabilitation environnementale du site**

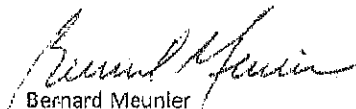
Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réhabilitation environnementale du terrain vacant situé sur le boulevard Saint-Joseph à Montréal (arrondissement de Lachine), ancienne usine Jenkins, correspondant au lot 3 743 678 du cadastre du Québec, des travaux de décontamination des sols ont été réalisés du 24 avril au 12 juillet 2017. Comme demandé au plan de réhabilitation environnementale approuvé par le MDDELCC<sup>1</sup>, ces travaux ont principalement consisté à excaver et à gérer hors site les sols contaminés par des métaux<sup>2</sup>, BPC<sup>3</sup>, HP (C<sub>10-50</sub>)<sup>4</sup> et HAP<sup>5</sup> montrant des concentrations supérieures à la valeur limite de l'annexe I du RPRT<sup>6</sup> (correspondant au critère B du *Guide d'intervention*<sup>7</sup>), relative à une utilisation résidentielle.

Les résultats analytiques obtenus des échantillons prélevés des sols laissés en place après les travaux d'excavation indiquent que les concentrations sont toutes inférieures au critère B pour les métaux, BPC, HP (C<sub>10-50</sub>) et HAP. Ainsi, sur la base de l'ensemble des résultats disponibles, les travaux de réhabilitation environnementale ont été réalisés conformément au plan de réhabilitation et la propriété citée en objet est maintenant conforme aux exigences du MDDELCC pour un terrain à vocation résidentielle.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Bernard Meunier  
Directeur principal – Environnement  
Expert inscrit sur la liste du MDDELCC  
(section IV.2.1 de la LQE)

BM/ri

c.c. M. Martin D'Aoust  
Mme Marie-Claude Galant  
M. Jean Halde  
M. Guillaume Landry

---

1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2 Arsenic, cadmium, cuivre, chrome, étain, manganèse, molybdène, nickel, plomb et zinc

3 biphényles polychlorés

4 Hydrocarbures pétroliers C<sub>10</sub> à C<sub>50</sub>

5 Hydrocarbures aromatiques polycycliques

6 Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, Q 2, r.37)

7 *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, juillet 2016